

## **Séance du Conseil du 13 mars 2023**

### **Extrait du registre des délibérations**

*Delibération n°34/2023*

#### **Réalisation d'une convention de prestation entre la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) et le Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM)**

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le sept mars deux mille vingt-trois s'est assemblé dans la salle Grande Bretagne du Palais de l'Europe, 8 avenue Boyer à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Florent CHAMPION a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

#### **Etaient présents, pour les différentes communes :**

|                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>BEAUSOLEIL :</u></b>            | M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE excusée donne pouvoir à M. Edouard-Jean CURTET, M. Alain DUCRUET, excusé donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, Mme Eléonore PATERNOTTE, excusée donne pouvoir à Mme Danielle LISBONA, M. Nicolas SPINELLI, Mme Danielle LISBONA, M. Edouard-Jean CURTET (arrive à 17h42 avant le vote de l'affaire n°1), M. Stéphane MANFREDI                                                                                                                                                                                                                          |
| <b><u>BREIL-sur-ROYA :</u></b>        | M. Sébastien OLHARAN                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b><u>LA BRIGUE :</u></b>             | M. Daniel ALBERTI                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b><u>CASTELLAR :</u></b>             | Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI (quitte la séance à 18h42 avant le vote de l'affaire n°30)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b><u>CASTILLON :</u></b>             | M. Olivier CHANTREAU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b><u>FONTAN :</u></b>                | M. Philippe OUDOT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b><u>GORBIO :</u></b>                | M. Paul COUFFET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b><u>MENTON :</u></b>                | M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT, excusée, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, excusé donne pouvoir à Mme Sylviane ROYEAU, M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, M. Jean-Claude ALARCON, Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à M. Jean-Claude ALARCON, M. Nicolas AMORETTI, excusé donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, Mme Joanna GENOVESE, excusée donne pouvoir à M. Yves JUHEL, M. Florent CHAMPION, M. Anthony MALVAULT, excusé, Mme Sandra PAIRE, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO, M. Daniel ALLAVENA, excusé |
| <b><u>MOULINET :</u></b>              | M. Guy BONVALLET, excusé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b><u>ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :</u></b> | M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE, excusé donne pouvoir à M. Jean-Louis DEDIEU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b><u>SAINTE AGNES :</u></b>          | M. Albert FILIPPI                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b><u>SAORGE :</u></b>                | Mme Brigitte BRESCH                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b><u>SOSPEL :</u></b>                | M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b><u>TENDE :</u></b>                 | M. Jean-Pierre VASSALLO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b><u>LA TURBIE :</u></b>             | M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI, excusée donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

Date d'affichage :

**30 MARS 2023**

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président  
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue Villarey - 06500 MENTON  
SITE INTERNET : [www.riviera-francaise.fr](http://www.riviera-francaise.fr)  
direction.generale@carf.fr

Accusé de réception en préfecture  
06-24-00561-20230330-34-2023-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2023  
Date de réception préfecture : 30/03/2023

# Séance du 13 Mars 2023

## Délibération n°34/2023

**OBJET : Réalisation d'une convention de prestation entre la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) et le Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM)**

**RAPPORTEUR : M. Albert FILIPPI, 1<sup>er</sup> Vice-Président**

Au 1<sup>er</sup> juillet 2022, la CARF a répondu à l'appel à candidature lancé par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) concernant la mise en place d'un Projet Agro-environnemental et Climatique (PAEC) sur son territoire.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAEC de la Riviera Française, la CARF, en tant qu'opérateur Natura 2000 et animateur du projet souhaite confier au CERPAM une mission d'accompagnement.

Ainsi, une convention de prestation est proposée pour les missions suivantes :

- Une réunion de concertation pour la mise en place du PAEC, calendrier, priorisation des contrats
- La mise en œuvre des MAEC Biodiversité – Surfaces herbagères et pastorales sur le territoire du PAEC

- En concertation avec l'opérateur PAEC, la réalisation des diagnostics agroécologiques et des plans de gestion pastorale nécessaires à la contractualisation sur le PAEC de la CARF

- La participation à la coordination générale de la mise en œuvre des MAEC sur le territoire du PAEC

Au vu des prestations susmentionnées, une participation forfaitaire de 4500.00€ TTC sera versée par la CARF.

La convention de prestation est établie pour une durée de cinq ans correspondant à la durée d'application du PAEC, à compter de la date de signature de la convention.

Les mesures agroenvironnementales sont mises en place sous forme d'un contrat conclu entre un agriculteur et l'Etat, dans l'objectif de soutenir les pratiques agricoles favorables à l'environnement. Elles s'inscrivent dans les territoires où les enjeux environnementaux sont identifiés et portés par une structure gestionnaire de l'environnement.

Crée en 1982, le CERPAM est une association « loi 1901 ». Il constitue le service spécialisé en pastoralisme pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont il couvre les six départements.

Depuis sa création, le CERPAM est géré de manière partenariale.

Ainsi, sont réunis au sein de son Assemblée Générale comme au sein de son Conseil d'Administration, des représentants de la profession agricole (les 6 Chambres départementales d'agriculture Paca, Chambre régionale d'agriculture, Frsea, Ja Paca), des groupements d'éleveurs pastoraux et leurs fédérations (Alpage et Estivalp), des représentants des filières régionales d'élevage, des bergers salariés, des institutions de recherche (INRAE, Institut de l'Élevage), des gestionnaires d'espaces naturels (Union régionale des communes forestières, Crpf, Onf Méditerranée, Parcs Naturels régionaux).

Accusé de réception en préfecture  
006-240600551-20230330-34-2023-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2023  
Date de réception préfecture : 30/03/2023

Ensemble, ils contribuent à orienter les politiques pastorales et co-pilotent les activités de l'association.

Les travaux du CERPAM sont réalisés grâce au concours financier du conseil Régional et des Conseils départementaux de la Région PACA, de l'Etat et de l'Union Européenne.

Ils sont conduits en partenariat avec divers partenaires techniques et scientifiques, et en lien avec les structures pastorales des autres régions méditerranéennes et alpines. Son équipe d'ingénieurs est organisée en antennes départementales avec une coordination régionale.

Depuis sa création le CERPAM travaille en relation avec l'ensemble des acteurs du pastoralisme et des milieux naturels. Il aide les éleveurs à conjuguer leurs objectifs de production avec les objectifs environnementaux des territoires qu'ils pâturent. En mobilisant toutes ses compétences, le CERPAM contribue à l'avenir des exploitations d'élevage, à la conservation des espaces naturels, à la vitalité des territoires de Provence, des Alpes et de la Méditerranée.

Vu l'avis du bureau communautaire du 2 mars 2023

***Je vous demande de bien vouloir,***

APPROUVER la convention de prestation entre la CARF et le CERPAM

AUTORISER le Président à signer la convention de prestation entre la CARF et le CERPAM

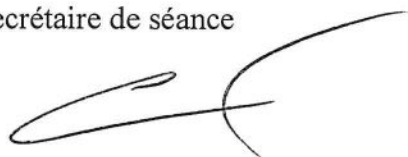
DIRE que les dépenses occasionnées seront inscrites au budget 2023 au titre de l'animation des sites Natura 2000

**Le Conseil Communautaire**  
après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité

*Pour extrait conforme,*

Le secrétaire de séance



Florent CHAMPION

Le Président,

